



CP Béziers

Une réponse pénale Indigne !

Le, 21 Mars 2026

Le 30 mars dernier, trois de nos collègues ont été violemment agressés par un détenu lors d'un incident grave survenu en service. L'un d'eux a notamment été blessé au visage après avoir reçu une porte de cellule suite au coup de pied d'une extrême violence du détenu.

Suite à ces faits, les agents concernés ont immédiatement déposé plainte. L'individu a été placé en garde à vue puis il a été présenté devant le tribunal ce lundi 20 Avril.

Quelle n'a pas été notre stupeur voire notre indignation à l'annonce de la sanction prononcée :

210 heures de travaux d'intérêt général, soit l'équivalent de 70 heures par collègue agressé.

Pour l'**Ufap**, cette décision est tout simplement inacceptable. Elle constitue un affront envers les personnels pénitentiaires qui exercent leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles, au péril de leur intégrité physique.

Alors que nous sommes en droit d'attendre un soutien ferme et sans ambiguïté de l'institution judiciaire, ce verdict envoie un signal désastreux. Il banalise les violences subies et traduit un profond mépris pour notre profession.

L'**Ufap** dénonce avec la plus grande fermeté cette réponse pénale insuffisante. Les agressions contre les personnels doivent être reconnues et sanctionnées à la hauteur de leur gravité. Une réponse pénale exemplaire et dissuasive face aux violences contre les agents se doit d'être la règle.

Les personnels ne peuvent plus être les oubliés du système. Leur sécurité et leur respect doivent être une priorité absolue.

Le Secrétaire local PARMENTIER David

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice | 861 Route de Saint-Pons 34535 Béziers

ufap.cp-beziers@justice.fr / Tel : 04.67.49.44.55/ www.ufap.fr